



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 11.06.2013, 07:45 CET

N'est pas destiné à être publié ou distribué aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

COFINIMMO LANCE UNE OFFRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES POUR UN MONTANT INITIAL APPROXIMATIF DE € 175 MILLIONS

Cofinimmo SA (Euronext Brussels : COFB), une importante société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location, annonce aujourd'hui le lancement d'une offre d'obligations convertibles non garanties arrivant à échéance le 20.06.2018, convertibles en actions ordinaires de la société. Le montant initial de l'offre s'élèvera approximativement à € 175 millions. Ce montant pourra être augmenté de maximum € 25 millions si l'option d'extension est exercée au moment de la fixation du prix.

Les montants nets récoltés seront utilisés par Cofinimmo dans le cadre d'un plan plus large destiné à financer les dépenses en capital, à diversifier ses sources de financement en refinançant des lignes de crédit existantes ou arrivant à échéance et pour ses besoins financiers en général.

Les obligations convertibles seront émises par Cofinimmo et auront une maturité de cinq ans. Le coupon sera compris entre 1,75% et 2,25%, payable annuellement à terme échu. Les obligations convertibles donneront la possibilité à leur détenteur de recevoir des actions ordinaires Cofinimmo selon un rapport d'une action par obligation. Au moment de la conversion, la société aura toutefois le choix de remettre des actions nouvelles et/ou existantes, de verser un montant en espèces ou une combinaison des deux. La société ne pourra toutefois remettre que des actions nouvelles aux investisseurs particuliers et que des actions aux actionnaires existants qui sont des investisseurs qualifiés, sous certaines conditions (comme expliqué plus en détails dans la note d'opération). Le prix de conversion initial tiendra compte d'une prime comprise entre 25% et 30% par rapport à un prix de référence de l'action égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la société sur Euronext Bruxelles entre le lancement de l'offre et la fixation du prix, sous réserve d'ajustements. La valeur nominale de chaque obligation sera égale au prix de conversion initial. Les obligations convertibles seront émises et remboursables à maturité à 100% de la valeur nominale. Un remboursement anticipé sera possible par exercice d'une option d'achat par l'émetteur à n'importe quel moment suivant le troisième anniversaire de l'émission des obligations convertibles, si le prix de l'action dépasse 130% du prix de conversion. Les conditions détaillées seront reprises dans la note d'opération qui a été soumise pour approbation à la FSMA.

Cofinimmo bénéficie actuellement d'une notation financière Standard & Poor's BBB- avec perspective stable.

Les obligations convertibles ne seront offertes initialement qu'aux investisseurs institutionnels à travers une procédure accélérée de construction d'un livre d'ordre (« accelerated book-building ») et il est prévu que leur prix soit fixé aujourd'hui. Les obligations convertibles seront attribuées aux investisseurs institutionnels sur une base provisoire, sous réserve d'un *clawback* de 100% en faveur des actionnaires existants. A partir du 12.06.2013, une période de souscription prioritaire de trois jours sera ouverte aux actionnaires particuliers existants résidant en Belgique et aux actionnaires institutionnels existants détenant des actions ordinaires et/ou privilégiées (sous réserve de restrictions de vente applicables), conformément à l'Arrêté Royal sur les Sicafis du 07.12.2010. La totalité de l'émission d'obligations convertibles est donc réservée pour allocation prioritaire en faveur des actionnaires existants et est disponible à tous les actionnaires qui peuvent légalement y souscrire, sous réserve des lois applicables en matière d'émission de titres.



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 11.06.2013, 07:45 CET

N'est pas destiné à être publié ou distribué aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

Les allocations définitives auront lieu le 17.06.2013. Le règlement aura lieu le 20.06.2013 ou peu après, en même temps que la cotation des obligations convertibles sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg.

L'offre n'est pas valable aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou dans tout autre état dans lequel elle serait illégale. Aucune démarche n'a été entreprise par Cofinimmo pour lancer une offre publique dans un pays autre que la Belgique.

BNP Paribas Fortis et J.P. Morgan agissent en tant que Coordinateurs Globaux Conjointes (« Joint Global Coordinators ») et Teneurs Conjointes du Livre d'Ordre (« Joint Bookrunners ») dans le cadre de cette offre. ING, Société Générale Corporate & Investment Banking, KBC Securities et Daiwa Capital Markets Europe agissent en tant que Teneurs Conjointes du Livre d'Ordre.

Une note d'opération, un formulaire d'enregistrement et un résumé de l'offre (le « Prospectus ») seront disponibles gratuitement au siège social de la société et sur son site internet (www.cofinimmo.be). Sur demande, les documents peuvent également être obtenus gratuitement à partir du 12.06.2013 via les call centers de BNP Paribas Fortis au +32 (0)2 433 40 32 (Français) ou au +32 (0)2 433 40 31 (Néerlandais), de ING Belgium au +32 (0)2 464 60 02 (Français) ou au +32 (0)2 464 60 01 (Néerlandais) et de KBC Securities au +32 (0)800 92 020 (Français) ou au +32 (0)3 283 29 70 (Néerlandais).

Pour tout renseignement:

Group Treasurer

Ingrid Daerden

Tél.: +32 2 373 60 42

idaerden@cofinimmo.be

Financial Communication

Valérie Kibieta

Tél.: +32 2 373 60 36

vkibieta@cofinimmo.be

Ellen Grauls

Tél.: +32 2 373 94 21

egrauls@cofinimmo.be

Corporate Communication

Chloé Dunglehoff

Tél.: +32 2 373 08 77

cdunglehoff@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo:

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,3 milliards, représentant une superficie totale de 1 860 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et de réseaux de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA). Au 31.03.2013, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

Follow us on:





together
in real estate

Cofinimmo

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 11.06.2013, 07:45 CET

N'est pas destiné à être publié ou distribué aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

Avertissement

Cette communication n'est pas destinée à être publiée ou distribuée, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou dans toute autre état dans lequel une telle distribution serait interdite en vertu du droit applicable.

Cette communication est effectuée à titre informatif et ne constitue pas une offre de titres, ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres. La distribution de cette communication, ainsi que l'offre et la vente des titres décrites dans cette communication, peuvent être soumises à des restrictions légales dans certains états. Toute personne lisant cette communication veillera donc à s'informer au sujet de ces restrictions et à les respecter.

Toute offre et tout document formel y afférent sera soumis à des conditions suspensives et résolutoires, y compris celles qui sont usuelles dans ce genre d'offre.

Aucune offre n'aboutira si ces conditions suspensives ne sont pas remplies ou si une condition résolutoire se réalise ou, à défaut de renonciation à l'une de ces conditions, s'il échet.

Cette communication ne constitue pas une offre de titres à vendre aux Etats-Unis ou dans tout autre état. Les obligations convertibles (et les actions ordinaires de la société) ne peuvent être offertes ni vendues aux Etats-Unis sans enregistrement préalable ou en l'absence d'une exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »). Cofinimmo n'a enregistré, et n'a l'intention d'enregistrer, aucune partie de l'offre envisagée aux Etats-Unis, ni d'émettre une quelconque offre de titres aux Etats-Unis. L'offre est réalisée à l'attention de personnes non-américaines hors des Etats-Unis conformément à la réglementation S du Securities Act.

Tout achat ou toute demande d'obligations convertibles conformément à l'offre ne peut se faire que sur base des informations reprises dans le Prospectus qui sera émis par Cofinimmo au moment opportun dans le cadre de l'offre.

La version anglaise du présent communiqué et de la documentation de l'émission a valeur officielle. Les versions néerlandaise et française sont des traductions établies sous la responsabilité de Cofinimmo.